

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES
INTEGRITE



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENT
TRANSPARENCE

Réf : 031./OLUCOME/12/2017

Bujumbura, le 14 / 12 / 2017

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République Ougandaise et Facilitateur dans le dialogue inter burundais avec les assurances de notre plus haute considération.

à Kampala

A Son Excellence Monsieur William Benjamin Mkapa, Ancien Président de la République Unie de Tanzanie et Co-Facilitateur dans le dialogue inter burundais

à Dar-es-salaam

Objet : Demande à l'Union africaine, à l'Union Européenne, aux Nations Unies et plus particulièrement à l'East African Community, d'agir le plus rapidement possible

Excellence Monsieur le Co-Facilitateur,

1. En date du 27 novembre au 8 décembre 2017, s'est tenu une 4^{ème} session du dialogue inter burundais externe à Arusha plus précisément à Ngurdoto en Tanzanie sous votre Facilitation. Les principaux acteurs politiques, les représentants des partis politiques, des groupes religieux, de la société civile, des femmes et des médias du Burundi ont pris part à cette session et ont abouti à des points de convergence et de divergence sur les 8 questions étudiées dans 4 groupes. Par rapport à la constitution du Burundi, le point de convergence (n°c) était un engagement vis-à-vis de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et de la Constitution du Burundi en tant que fondement d'une paix, sécurité et stabilité durables alors que le point de divergence (n°d) était le respect du droit souverain des burundais de modifier la constitution. Toutefois, une telle modification devrait être inclusive et constituer le produit d'un consensus.
2. A sa grande surprise, Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, notre organisation « Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) » qui avait pris part à ladite session a appris à la même date de clôture de cette 4^{ème} session des pourparlers externes que le Gouvernement du Burundi organise au 12 décembre 2017 le lancement officiel des activités relatives au Référendum de la Constitution de la République du Burundi. Excellence, l'OLUCOME déplore ce comportement du Gouvernement du Burundi de passer outre la voie du

dialogue tracée par les burundais avec des efforts particuliers de la communauté internationale dont l'East African Community, l'Union Africaine et les Nations Unies. Aussi, Excellence, l'OLUCOME considère ces activités relatives au Référendum d'une part comme une violation du consensus qui a eu lieu lors de la 4^{ème} session du dialogue inter burundais externe et d'autre part comme une voie dangereuse pour le Burundi.

3. Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, ce qui nous étonne est que le Gouvernement en place, au lieu de s'atteler à trouver des solutions durables aux problèmes pertinents qui hantent les citoyens burundais entre autres les problèmes de l'extrême pauvreté, de lutte contre la corruption, de chômage, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, ce dit gouvernement s'acharne pour amender coûte que coûte la constitution du Burundi spécialement en ce qui est de la limitation des mandats. Cette précipitation dans l'amendement de la constitution vise défendre les intérêts d'un individu ou d'un groupe d'individus au détriment d'une multitude des citoyens burundais. Pour ainsi dire que la souveraineté du Burundi qui est toujours mis en avant par la plupart des autorités burundaises serait celle de défendre uniquement les intérêts d'un individu ou d'un groupe d'individus au détriment de toute la population. Alors que la souveraineté nationale est pour tout le peuple burundais sans aucune exception. Signalons que personne ne connaît le contenu de ce projet de la Constitution burundaise à l'exception des dirigeants du parti CNDD-FDD.
4. Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, le porte-parole du Gouvernement du Burundi vient de déclarer que la dite 4^{ème} session des pourparlers externes est la toute dernière à se tenir à l'étranger et que le dialogue inter burundais va poursuivre au Burundi pour compléter celui qui a rassemblé les burundais à l'intérieur du pays. Ici, Excellence, l'OLUCOME trouve que cette déclaration n'avance que les souhaits du Gouvernement et non ce qui a été convenu à Ngurdoto à Arusha en Tanzanie lors de la récente session. **D'où l'OLUCOME vous demande de mettre en garde toute personne morale ou physique qui profère des mensonges par rapport aux clauses ou consensus issu(es) des sessions des pourparlers inter burundais externes.**
5. Plus grave, Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique et le Ministère des Finances, du budget et de la privatisation viennent de sortir une ordonnance conjointe n°530/540/1772 du 11 décembre 2017 portant modalités de collecte de la contribution de la population aux élections de 2020. Or, les fonds collectés par l'Etat burundais sont régis par 4 textes légaux notamment la Constitution du Burundi, la loi organique des finances publiques, la loi budgétaire et la loi communale. Dans le cas où il y a une catastrophe naturelle ou la guerre, le Gouvernement peut demander une contribution à la population conformément à l'article 70 alinéa 4 de la Constitution du Burundi qui stipule que : « l'Etat peut proclamer la solidarité de tous devant les charges qui résultent des calamités naturelles et nationales. » A cet effet, l'OLUCOME se demande si les élections sont devenues une catastrophe naturelle pour que le Gouvernement demande de la contribution à la population.
6. Bien plus, Excellence, le Gouvernement a budgétisé dans la loi de finances 2017 un montant de plus de 7 milliards Fbu pour les élections. Ce qui ferait en 2020 après les

4 ans (2017, 2018, 2019 et 2020) un montant global de plus de 28 milliards Fbu. Cependant, cette ordonnance ministérielle vient demander une fois de plus des fonds qui sont déjà prévus dans les budgets généraux de l'Etat. Ce qui nous pousse Excellence, à considérer que cette demande de contribution aux élections de 2020 en dehors des cas de catastrophe naturelle ou de guerre est une forme d'un vol organisé que le Gouvernement veut effectuer au su et au vu de tout le monde. Le comble de malheur, les élèves qui n'ont aucune source de revenus vont payer eux aussi ladite contribution. Cette décision est prise au moment où la population burundaise vit une pauvreté extrême d'autant plus que le Burundi est le pays le plus pauvre du monde avec un revenu par habitant de moins de 300 dollars américains par an et par habitant, selon le rapport 2017 du Fonds Monétaire International (FMI). D'où l'Observatoire s'interroge : « Où vont trouver ces contributions aux élections alors qu'il existe des ménages qui mangent une fois par jour ou les deux jours ? Est-ce que cela ne serait pas une façon de suicider sa population pauvre ? »

7. Aussi, Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, l'impôt annuel est déclaré au plus tard à la fin du mois de mars de l'année suivante mais pour la présente ordonnance ministérielle, le paiement de cette contribution se fera chaque mois pour plusieurs catégories de contribuables. Cette ordonnance sort également au moment où le Gouvernement venait de rehausser les prix de l'électricité, le prix du sucre, du carburant,... Cette situation nous amène à constater que l'amitié qui existerait entre le Gouvernement du Burundi et ses citoyens est de les sucer financièrement avec toute sa dernière énergie sans penser à la contrepartie que l'Etat doit à la population contribuable.
8. Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, suite à cette situation de ne pas respecter le consensus issu de la 4^{ème} session des pourparlers inter burundais externes, nous voudrions demander à l'Union africaine, à l'Union Européenne, aux Nations Unies et plus particulièrement à l'East African Community d'agir le plus rapidement possible d'une part, pour que les activités du référendum de la constitution de la République du Burundi ne continuent pas sans consensus avec toutes les parties en conflit et d'autre part, pour mettre en garde toute personne morale ou physique qui profère des mensonges par rapport aux clauses ou consensus issu(es) des sessions des pourparlers inter burundais externes.

Comptant sur votre ferme engagement de sauver le peuple burundais, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Co-Facilitateur, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

C.P.I à :

-Son Excellence Monsieur le Conseiller Spécial du Secrétaire Général



des Nations Unies pour le Burundi avec les assurances de notre haute considération ;

à New York

-Son Excellence Monsieur le Représentant de l'Union Africaine au Burundi avec les assurances de notre haute considération ;

à Bujumbura

-Son Excellence Monsieur le Chef de Délégation de la Commission de l'Union Européenne au Burundi avec les assurances de notre très haute considération ;

à Bujumbura

- Son Excellence Monsieur l'Envoyé spécial de la Belgique dans la Région des grands Lacs avec les assurances de notre très haute considération ;

à Bruxelles

- Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général de la Communauté Est africaine avec les assurances de notre très haute considération ;

à ARUSHA

- Son Excellence Madame/ Monsieur Chef de mission diplomatique accrédité à Bujumbura (tous).

Ep